

Manga-designer.com

Le dessin & les manga sont **notre** passion, **partageons & évoluons** tous ensemble ! 100% Gratuit & sans inscription !

REGLEMENT CONCOURS 2012 : « Les Créatures de la Nuit »

Du 1^{er} décembre 2011 au 09 septembre 2012 inclus

Article 1 : Organisateur

Le site www.manga-designer.com organise du 1^{er} décembre 2011 au 09 septembre 2012 inclus, un concours de planches BD/Manga ouvert à tous, sans restriction d'âge ou de pays, intitulé « Concours 2012 : Les Créatures de la Nuit » disponible sur ce même site précité www.manga-designer.com.

Article 2 : Participants

La participation à ce jeu est totalement gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne sans aucune condition d'âge ou de pays de résidence, à l'exception des personnes organisatrices ou membres du jury.

Il ne sera accepté qu'une participation par personne d'un même foyer (même nom et/ou même adresse) pendant toute la durée du concours.

Pour participer au concours, aucune autorisation préalable d'un responsable légal parent ou tuteur n'est obligatoire.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de faire parvenir, entre le 1^{er} décembre 2011 et le 09 septembre 2012 minuit, les planches du projet concours à l'adresse email suivante : cecangio@gmail.com ou contact@manga-designer.com.

L'email devra impérativement contenir en objet : « *Nom de votre Projet - Pseudo* ». A défaut de pseudo, il vous faudra inscrire votre prénom + la 1^{ère} lettre de votre nom de famille. Le corps du mail devra contenir : « *Nombre de page totale du projet* ».

L'email inclura également en pièce jointe les planches sous un des formats suivant : JPEG/JPG, BMP, GIF, PNG. Tout autre format ne pourra être accepté. Ne sera accepté qu'1 seul email par participation.

Quantité : Un minimum de 2 planches est exigé. Le maximum est fixé à une quinzaine de planches, soit un chapitre environ. Sachant que tout le monde travaille différemment, nous acceptons les projets un peu plus long mais avec une certaine appréhension car nous estimons que ces projets « longs » sont travaillés sur le long terme et non destiné à un concours.

Qualité : Nous exigeons des projets aboutis sur le plan de la qualité visuelle et narrative. Seules les planches seront notées. Toute couverture, illustration ou dessin simple ne sera pas soumis au vote du jury. Ce sont des éléments facultatifs. Si toutefois vous souhaitez fournir ce type d'élément, la couleur est autorisée.

Tout brouillon sera refusé alors soyez un minimum appliqué.

Format : Les planches devront être sous format numérique, scannées ou photographiées. Vous êtes libres de fixer vos dimensions et poids de planches.

Code et Couleur : Nous exigeons des projets en noir et blanc exclusivement. Ceux-ci peuvent être réalisés de manière traditionnelle (avec crayon, feutre, encre...) ou numérique (avec l'aide d'un logiciel).

Tout projet couleur n'est pas exclu mais sera converti en noir et blanc, signifiant perte de qualité et répercussion sur la note finale.

La couverture et tout élément type « illustration » ne faisant pas partie intégrante des planches sont facultatives et peuvent être réalisé en couleur ou noir et blanc. Ce type d'élément n'a aucun impact sur la note finale car il est juste présenté par le participant à titre de choix et d'agrément de son projet.

Les participations devront se rapprocher au maximum des codes manga/BD : Noir et blanc, sens de lecture, typographie, onomatopée, jeux d'ombres et lumières, mise en page etc...

Le dessin ne doit pas porter atteinte à l'esprit du jeu et aux bonnes mœurs. Tout dessin non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pris en compte.

Après envoi, vous recevrez un accusé de réception validant votre participation. Une fois le dessin validé, il est possible de le modifier à la seule condition d'envoyer votre dessin en répondant à cet accusé de réception. Les modifications seront prises jusqu'à fin d'échéance du concours.

A l'issue du jeu, toutes les participations seront exposées sur le site www.manga-designer.com et sur la page [Facebook](#) de Manga-designer.com. Seront considérés comme nuls, les participations envoyées ne répondant pas aux modalités ci-dessus ou reçues après la date de clôture. Par voie de conséquence, ces candidatures ne seront pas retenues.

Article 4 : Désignation des gagnants

Sera constitué un jury composé de membre fondateur du site et du forum www.manga-designer.com ainsi que de personne extérieur neutre au site.

Le Jury élira 3 gagnants dans un délai d'un mois après la date finale des rendus.

Le jury s'attachera notamment à des critères de créativité, d'originalité et de techniques utilisées.

Le nombre de gagnants pourra être réévalué selon le nombre de participation.

Article 5 : Dotations

Les gagnants se verront recevoir un prix d'une valeur *minimum* de 15€ en article à dessin.

Article 6 : Remise des dotations

Il ne sera remis qu'un seul lot par participant et par foyer. Les gagnants seront avertis par email après délibération du jury au plus tard le 7 octobre 2012. Ils recevront un email présentant les instructions destinées à confirmer leur adresse postale exacte et comportant une cession partielle des droits attachés au dessin qu'ils devront retourner rapidement.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelle que cause que ce soit.

Les lots sont envoyés une à deux semaines après réception des coordonnées postales des gagnants. Le délai d'acheminement est de 2 jours à 1 mois selon le pays de résidence du gagnant.

Les lots envoyés, n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Si les circonstances l'exigent, le site organisateur se réserve le droit de remplacer une dotation par une autre dotation de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Article 7 : Acceptation

La simple participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tous recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, ses résultats et l'attribution des dotations.

Article 8 : Cession des droits

La simple participation au concours confère au site organisateur manga-designer.com le droit exclusif de diffusion, de reproduction, de représentation et/ou d'adaptation du dessin des gagnants, en tout ou partie, pour le monde entier et pour tous les supports (Internet, papier notamment catalogues, prospectus, tracts...) pour une durée de deux ans.

Article 9 : Autorisations

Les trois gagnants autorisent, à titre gracieux, le site organisateur à utiliser leur pseudo et image afin de servir de témoignage, sauf s'ils renoncent à leur lot.

Article 10 : Responsabilité

Le site organisateur ne saura encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

Le site organisateur ne saura être tenu pour responsable de tout fait qui ne leur sera pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du concours, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du concours, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. Le site organisateur se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à leur convenance.

Le site organisateur se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 11 : Informatique et Liberté

Le site organisateur ne collectera aucunes données sur les participants, et ce, quelle qu'elles soient.

Article 12 : Election de domicile

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur leur email d'instruction.